



SECTION BODYFORM

INSCRIPTION MI ANNÉE 2024

Demande de carte d'activité

 **Cardio**

 **Yoga**

 **Recabic**

 **Tai Chi**

bulletin d'inscription en pièce jointe

BODYFORM			ANNÉE 2024
LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI
	14H à 15H JOCELYNE Yoga	14h à 15h15 BEATRICE Cardio Pilates	
<i>Pas de cours pendant les vacances scolaires</i>			
18H à 19H30 NATHALIE Cardio FAC: Fessiers Abdos Cuisses Stretching	17h45 à 18h45 JEAN MARIE Taï Chi	17h30 à 18h30 SYLVIE Cardio Entretien musculaire	17h à 18h ROSE MARIE Recabic
			18h à 18h30 ROSE MARIE Stretching
	19h à 20h SYLVIE Vélo rythmé		18h45 à 19h45 VIRGINIE Yoga

Section Bodyform - demande de carte d'activité

Valable du 1^{er} juin 2024 au 31 décembre 2024

<input type="checkbox"/> NOUVELLE INSCRIPTION	
➤	<input type="checkbox"/> 1 certificat médical
➤	<input type="checkbox"/> 1 photo d'identité
➤	<input type="checkbox"/> 2 chèques (1 pour le badge, 1 pour la cotisation à l'ordre de <u>Bodyform</u>)
➤	<input type="checkbox"/> Règlement intérieur signé

NB : Le chèque de caution du badge sera encaissé. En cas de non réinscription, vous devez restituer votre badge avant fin janvier 2025, pour qu'il vous soit remboursé.

Tout dossier incomplet sera refusé

Les informations recueillies par la CCAS font l'objet d'un traitement informatique destiné à organiser une activité. Le destinataire des données est : la CMCAS de Thionville. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition pour motifs légitimes, aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à CCAS - Le Responsable des Traitements - 8 rue de Rosny - BP 629 - 93104 MONTREUIL CEDEX. Merci de joindre une copie d'une de vos pièces d'identité.

29 rue Laydecker BP 50124 - 57103 THIONVILLE - Tel accueil : 03 82 59 59 20 - Fax : 03 82 59 59 39
www.thionville.cmcas.com



S.L.V. d'appartenance :

N° de téléphone : Travail : Domicile :

Lieu de travail :

Adresse personnelle :

Code postal : Ville :

Nom	Prénom	Né(e) le	N° badge	Cotisation*
Agent :	40 €
Adresse mail :@.....	
Conjoint :	40 €
Adresse mail :@.....	
Enfant (s) :	40€
Adresse mail :@.....	
Enfant (s) :	40 €
Adresse mail :@.....	
<u>TOTAL DES COTISATIONS :</u>				
Badge d'accès porte d'entrée et vestiaire (1 par personne) (Chèque de caution : encaissé) :				30 €

Date et Signature :

AUGIS

Salle de La Milliaire

REGLEMENT INTERIEUR

Les locaux sont réservés aux clubs et sections dépendants de la CMCAS et de l'AMICALE BEL AIR ainsi qu'au(x) club(s) conventionné(s) par l'AUGIS.

L'accès de la salle n'est autorisé qu'aux adhérents figurant sur les bulletins d'inscription.

L'adhésion implique un respect du règlement intérieur.

Le comité se réserve le droit de refuser ou d'annuler les inscriptions d'adhérents et/ou d'invités.

Toute détérioration ou vol sera facturé.

La section décline toute responsabilité en cas d'accident ou vol.

Toute personne enfreignant un seul de ces articles sera sanctionnée, voire exclue définitivement. S'il s'agit d'un invité, le parrain encoure la même sanction.

EN CAS DE NON REINSCRIPTION : Le badge de l'année écoulée, doit être rendu au plus tard le 15 janvier sous enveloppe à vos nom et adresse. Un chèque vous sera envoyé par retour du courrier.

Le dossier d'inscription devra impérativement être complet.

- **Le passage aux vestiaires est OBLIGATOIRE ainsi que le port de chaussures propres et sèches, réservées aux salles : musculation, cross fit, badminton, gym.**
- **A changer DANS les locaux.**
- BODY : par mesure d'hygiène et de sécurité, le port d'un maillot est OBLIGATOIRE ainsi que l'utilisation d'une serviette et de gants pour l'usage des appareils.
- Aucune réservation d'appareil ne sera prise en compte afin d'en assurer une utilisation maximale.
- Interdiction de s'entraîner dans la salle du 1^{er} étage pendant les cours avec animateur.
- Les cours ne sont pas assurés pendant les vacances scolaires.

Les présidents de sections sont tenus de participer aux réunions de comité AUGIS. Le président, vice-président ou au moins un membre de l'AUGIS doit être présent aux assemblées générales des sections ou clubs.

Toute manifestation organisée par une section doit avoir l'aval du comité AUGIS et être affichée dans le hall avec la date de la manifestation et le nom de la personne responsable.

Si une collation y fait suite : l'organisateur (*ou son représentant*) devra être présent durant celle-ci et il sera le dernier à quitter les lieux obligatoirement. Il veillera :

- À respecter et à faire respecter la sécurité des personnes et des biens.
- À respecter et à faire respecter les infrastructures et le règlement de l'AUGIS.
- À éviter toute gêne pour les autres utilisateurs du Site.
- À la propreté des installations.

Celle-ci se fera sous l'entière responsabilité de l'organisateur (*ou de son représentant*) et dégage de fait la responsabilité de l'AUGIS, de l'Amicale de BEL-AIR et de la CMCAS de THIONVILLE

Les boissons alcoolisées sont interdites dans tous les établissements d'activités physiques et sportives.

Article L 3335-4 du Code de la santé publique. 2018

En raison du COVID persistant : Obligation de pratiquer en tenue sportive (maillot).
Apporter une serviette et gants pour la musculation.

Il est toujours recommandé :

- de se laver les mains (savon ou gel) en entrant (et avant de mettre les gants)
- de désinfecter le matériel utilisé

LES ADHERENTS SERONT LES SEULS RESPONSABLES EN CAS DE CONTAMINATION

Les PRESIDENTS des SECTIONS BODYFORM BEL AIR et CMCAS

Novembre 2023

Date et signature